

DEMANDE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'UNE SUBVEN-
le 5.000.000.

LE MAIRE donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le Président de la Ligue Réunionnaise de Football .

LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL
SAINT-DENIS (ILE DE LA REUNION)

Saint-Denis, le 29 Avril 1957

Le président de la Ligue Réunionnaise de Football
à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer l'entretien que nous avons eu au sujet du stade de la Redoute et de vous demander une subvention de la Ville de Saint-Denis.

La Ligue Réunionnaise de Football est locataire, sur bail, d'une partie de la Redoute.

Elle a confié à la S.E.G.E.F.O.M. pour l'exécution, à la S.E.C. M.O. pour les études, et au cabinet HEBRARD de MONFREID, l'exécution d'un stade à la Redoute. Les plans et devis établis comportent:

- l'aménagement d'un terrain de football de compétition et de deux terrains d'entraînement
- l'aménagement de deux terrains de basket-ball,
- l'aménagement d'une piste pédestre,
- la clôture du stade.

Je vous ai d'ailleurs déjà communiqué des plans établis.

Le Ministère de l'Education Nationale est disposé à nous accorder une subvention mais à la condition que la Ville de Saint-Denis participe aux frais avec la Ligue, et ce, dans la proportion de moitié de la subvention demandée.

J'ai donc l'honneur de demander à la Ville de Saint-Denis une participation, sous forme de subvention, de cinq millions de francs C.F.A., la même participation incomberait à la Ligue qui pourrait alors obtenir du Ministère dix millions de francs, soit un total de vingt millions de francs qui nous est indispensable pour faire un stade correct.

Je me permets de vous indiquer:

Sur le plan local -

Les Communes de la Possession, Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Pierre, le Tampon, Petite Ile, Saint-Joseph, Saint-Benoît aident les clubs de football et ont créé ou aménagé à leurs frais des terrains.

En France -

Les stades reçoivent de fortes subventions, sans lesquelles ils ne pourraient survivre (Le dernier exemple) est la Municipalité de

Rennes qui a voté une subvention annuelle, nouvelle, pour 1957, de vingt millions pour le stade de Rennes.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité de votre concours et sur l'urgence d'une réponse.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur ^{le Maire} l'assurance de ma considération distinguée ./.

Le Président
Gabriel MACE.

LE MAIRE rappelle au Conseil que la question d'un stade municipal lui a souvent été posée et que jusqu'ici elle n'a pu être résolue faute d'un terrain approprié. Il est d'avis, dans la mesure du possible, d'aider la Ligue Réunionnaise de Football qui s'occupe activement de nos jeunes. Il ne peut pas cependant lui cacher que notre budget ne peut supporter la charge d'une subvention de cinq millions. Il laisse le soin au Conseil d'en décider.

M. GUINOT n'est pas contre le principe d'une subvention en faveur de la Ligue Réunionnaise de Football, mais estime que donner une subvention de cinq millions à la Ligue serait un versement à fonds perdu. Il vaudrait donc mieux que la Commune emploie cet argent à l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un stade municipal.

M. LAPIERRE estime que la Commune doit en effet avoir son stade, qu'elle ne peut pas attendre plus longtemps. Cependant un geste peut être fait en faveur de la Ligue.

LE MAIRE .- Nous devons en effet faire un geste . Il propose le vote d'une subvention de un million.

M. LAPIERRE.- Cette subvention me paraît raisonnable, compte tenu de l'acquisition envisagée d'un terrain par la Commune en vue de la Construction d'un stade municipal.

M. LEGROS.- A cet effet, j'ai déjà visité un terrain appartenant à M. CHANE TO et situé Boulevard de la Source. Il est fort bien placé et répond à nos besoins . Il s'agirait maintenant de savoir quelles seraient les prétentions du propriétaire.

Le Conseil, après échange de vues, désigne Messieurs LEBROS Damase et FABRE Arsène pour rechercher des terrains susceptibles de convenir à la construction d'un stade.

LE MAIRE met aux voix le vote de la subvention de un million à allouer à la Ligue Réunionnaise de Football.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris le 13 juin 1957
P. le Lieutenant Général
Le Chef de Division délégué
signé : Gavarrin*

*Approuvé
à Paris le 14 juin 1957
P. le Préfet et par délégation
le Lieutenant Général
Signé : R. Petit*